



Neupré, le 10 mars 2017

APPEL PUBLIC

La Commune de Neupré procède à un appel public en vue de la constitution d'une réserve de recrutement: **Attaché(e) spécifique - Conseiller(ère) en développement local**

Conditions:

- être belge ou citoyen de l'Union européenne ou d'un pays membre de l'espace économique européen,
- être de conduite irréprochable,
- jouir des droits civils et politiques.

Etre titulaire des titres suivants:

a) un des diplômes ou certificats pris en considération pour le recrutement aux emplois du niveau 1 dans les Administrations de l'Etat;

b) du diplôme ou du certificat délivré à l'issue d'une session complète de cours de sciences administratives conformes au programme minimal fixé par le Roi.

Sont dispensés du diplôme ou certificat délivré à l'issue d'une session complète de cours de sciences administratives (1° b), les candidats porteurs d'une des diplômes suivants:

- docteur ou licencié en droit;
- licencié en sciences administratives;
- licencié en notariat;
- licencié en sciences économiques;
- licencié en sciences commerciales;
- diplôme délivré après un cycle de cinq ans, par la section des sciences administratives de l'Institut d'enseignement supérieur Lucien COOREMANS, à BRUXELLES et du « Hoger Instituut voor Bestuurs en Handelswetenschappen », à IXELLES ou par le « Provinciaal Hoger Instituut voor Bestuurwetenschappen », à ANVERS; diplôme scientifique de licencié délivré par l'Université coloniale de Belgique à ANVERS ou par l'Institut universitaire des Territoires d'Outre-mer à ANVERS, si les études ont comporté au moins quatre ans.

Sont également dispensés du même diplôme ou certificat, les candidats porteurs d'un diplôme ou certificat pris en considération pour l'admission aux emplois du niveau 1 dans les administrations de l'Etat, pour autant que ce titre ait été délivré au terme d'études comportant au moins soixante heures de droit public, administratif ou civil.

PROGRAMME DES EPREUVES

a) Epreuve écrite portant sur la formation générale (résumé et commentaire d'une conférence de niveau universitaire): 30 points

b) Epreuve écrite sur des matières déterminées : 4 x 10 points, soit 40 points

- 1ère partie: éléments de droit civil (personnes, biens et contrats)
- 2ème partie: droit administratif
- 3ème partie: droit constitutionnel
- 4ème partie: Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, budget communal et comptabilité communale

c) Epreuve de conversation (entretien sur des questions relatives au développement local): 30 points

Les candidats devront, pour réussir, obtenir au moins 6/10 des points dans chacune des trois épreuves.

Documents à joindre à la lettre de candidature:

1. Un Curriculum vitae,
2. Un extrait du casier judiciaire (daté de moins de 2 mois),
3. Un certificat de domicile avec mention de la nationalité,
4. Une photocopie des titres scolaires requis.

Envoi des candidatures par **courrier postal recommandé** à l'adresse suivante:

Collège communal de Neupré
Rue des Deux Églises 16
4120 Neupré

Date ultime pour l'envoi des candidatures: le 13 avril 2017, le cachet postal faisant foi.

Il ne sera donné aucune suite aux candidatures incomplètes même si elles sont introduites dans les délais.

Le Directeur général,

Par le Collège

Le Bourgmestre,

Xavier-Yves CLEMENT

Arthur CORTIS